

[Actualités & Opinions](#) > [Actualités Medscape](#)

COVID-19 : des médecins appellent à compléter la population en vitamine D

Aude Lecrubier

AUTEURS ET DÉCLARATIONS | 26 janvier 2021

[Commenter](#) [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#) [🖨](#)

France — Dans une [tribune publiée dans *La Revue du Praticien*](#) le 8 janvier, 73 experts francophones et six sociétés savantes françaises*, insistent sur l'importance particulière d'assurer « un statut satisfaisant en vitamine D dans la population générale » dans le contexte du Covid-19 ^[1].

« En l'absence de traitement curatif efficace et accessible à ce jour contre la Covid-19, recourir à des molécules déjà existantes pourrait aider à contrôler la pandémie ». Or, « le rôle bénéfique potentiel de la vitamine D est discuté dans de nombreuses publications », soulignent les signataires du texte dont le **Pr Cédric Annweiler** (CHU d'Angers), [auteur de plusieurs études sur le sujet](#).

D'après les experts, de plus en plus nombreuses sont les études qui suggèrent un effet bénéfique de la vitamine D en prévention de la maladie Covid-19 mais aussi pour limiter l'aggravation de la maladie.

« La supplémentation en vitamine D est une mesure simple, efficace, sans danger, peu coûteuse et remboursée par l'Assurance maladie. Même s'il n'existe pas encore de preuves indiscutables que la supplémentation en vitamine D réduit le risque d'infection par le SARS-CoV-2, le maintien d'un statut vitaminique D satisfaisant présente de toute façon des bénéfices au-delà de la Covid-19 en favorisant, entre autres, la santé osseuse et neuromusculaire et en étant associé à une amélioration du pronostic dans certains cancers », soulignent-ils, tout en précisant qu'environ la moitié de la population générale française a une hypovitaminose D.

“ La supplémentation en vitamine D est une mesure simple, efficace, sans danger, peu coûteuse et remboursée par l'Assurance maladie. ”

— Pr Cédric Annweiler

Ils ajoutent d'ailleurs que « plusieurs sociétés savantes et groupes d'experts nationaux et internationaux ont déjà publié des avis recommandant la supplémentation en vitamine D dans le contexte de l'épidémie Covid-19 ». ^[2,3,4,5]

La carence en vitamine D

La carence en vitamine D est définie par une concentration circulante de 25-hydroxyvitamine D, ou 25(OH)D, inférieure à 12 ng/mL (ou 30 nmol/L), et l'insuffisance en vitamine D, définie par une concentration circulante de 25(OH)D entre 12 et 20 ng/mL (ou 50 nmol/L).

Quel rationnel physiologique?

Le premier argument avancé en faveur d'une supplémentation en vitamine D vient de son rôle sur l'immunité. « En effet, la vitamine D stimule d'une part l'expression et la sécrétion des peptides antimicrobiens par les monocytes/macrophages, ce qui participe aux défenses des muqueuses, mais aussi la synthèse de cytokines anti-inflammatoires tout en inhibant la synthèse de cytokines pro-inflammatoires », expliquent les experts.

[Commenter](#)[Références](#)

1 2 3

<

[Suivant >](#)